



Séance du mercredi 23 mars 2022

Nombre de délégués : 22
 - Présent(e)s : 18
 - Pouvoirs : 2
 - Excusé(e)s et suppléé : 2
 - Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-deux, le 23 mars le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 15 mars 2022, s'est réuni à 18 h 00 à salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; ATHANAZE Pierre ; BALLELIO Pierre ; BERTRAND Patrice (suppléant délégué de Mr CHONE Jean-Philippe) ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; EDERY Michèle ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; GIROMAGNY Véronique ; IBANEZ Raphael ; JULLIEN Bernard ; LINAGE Yves ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile ; VARIGNY Nicolas

Pouvoirs :

GROSPERRIN Anne donne pouvoir à GIROMAGNY Véronique
 DEHAN Nathalie donne pouvoir à ATHANAZE Pierre

Excusé(e)s :

ROSET Patrick
 HUMBERT Claude

Absent non excusé :

**Délibération
 N°2022-007
 du comité syndical**

Objet : Vote du Budget Primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5212-16

Vu la délibération n°2022-002 attestant de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022,

Vu les projets de budget principal et de budgets annexes de l'exercice 2022 transmis préalablement à la séance du comité syndical,

Vu la délibération n° 2022-006 affectant les résultats de l'exercice 2021 pour les budgets ASSAINISSEMENT, GEMAPI, GEMAPI complémentaires et SPANC,

Vu les équilibres budgétaires en dépenses et en recettes exposés en séance tel qu'il suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal Assainissement	1 353 471.04	1 353 471.04	1 198 564.45	1 198 564.45
Annexe SPANC	18 276.55	18 276.55	75 600.50	75 600.50
Annexe GEMAPI	375 259.66	375 259.66	321 626.55	321 626.55
Annexe Compétences complémentaires à la GEMAPI	509 119.70	509 119.70	941 317.28	941 317.28

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget principal de l'assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe de la GEMAPI, du budget annexe des compétences complémentaires, et de ses annexes.
- **DIT** que chaque budget est voté par nature au niveau du chapitre et sans vote formel sur les chapitres budgétaires.

Télétransmise en Préfecture le

Affichée le

Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président


